

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77 127

Objet

Remboursement par la Cie
d'assurances : vols à
l'école maternelle
La Clairière

DATE DE CONVOCATION

~~26 septembre 1977~~

DATE D'AFFICHAGE

~~26 septembre 1977~~

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le trente septembre

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M onsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
BOUCHET, LIS, BOUTET, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOUA,
VIAUD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER,
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. TETARD, PAPEAU par M. GUICHAOUA,
DUFEIL par M. MAURELLET, POUGET par M. BUJARD, POUMAILLOUX par Me
DUFOUR, MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. LACHAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 12 septembre 1977, M. PENICAUD, représentant de la
Société d'Assurances Mutuelles de Seine et Seine-et-Oise, nous a
proposé une somme de 4 000 F, en remboursement des vols commis à
l'école maternelle "La Clairière" le 18 juin 1977.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Sté d'Assurances Mutuelles de Seine et
Seine et Oise,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26
septembre 1977,

DECIDE :

- d'accepter la proposition de la Cie d'Assurances, soit 4 000 F
(quatre mille francs) en remboursement des vols commis à l'école
maternelle "La Clairière".
- d'encaisser la recette correspondante au chapitre 922 article 244
du Budget supplémentaire 1977.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

